

Présents : URVOY Christian, Maire, LOSQ Gérard, Maire délégué, HONORÉ Laurent, Maire délégué, NAOUR Isabelle, LE ROY Anne, DARCHE Patrice, MACHET Bernadette, FALIGOT Jean-François, BELAN Anaïck (à partir de 20h30), BLANCHARD Annick, DERRIEN Bernard, Adjoints, LE VEZOUËT Daniel, LE TOUZÉ Evelyne, AVRIL Michel, QUERE Jean-Yves, BRIEND Sylvie, REMY Colette, GUILMIN Dominique, QUERRÉ Sophie, LE BERRE Pierrette, MOBUCHON Nathalie, LOYER Patrice, BEURRIER Geneviève, LACHAISE Denise, BARREAU Martine, DUNET Bernard, DONNET Blandine, MARTIN Catherine, BARBIER-CUEIL Guillaume, FRAYSSE Gilles, LE TERTRE Laurence (à partir de 20h15), GUYOT Francine, LUCO Pascal, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : LARUPT Gaël-Erwann (pouvoir LE VEZOUËT Daniel), BELAN Anaïck (pouvoir URVOY Christian jusqu'à 20h30), Adjoints, LUETTE Michel (pouvoir AVRIL Michel), BOSCHER Christiane (pouvoir LE TOUZÉ Evelyne), RAULET Annick (pouvoir HONORÉ Laurent), MORCEL Cécile (pouvoir QUERRÉ Sophie), COLLIN Yannick (pouvoir MOBUCHON Nathalie), THORAVAL Denis (pouvoir LOSQ Gérard), BERTRAND Gilbert (pouvoir DONNET Blandine), PROVOST Pierre (pouvoir FALIGOT Jean-François), GOUEDARD Elisabeth (pouvoir GUYOT Francine), Conseillers Municipaux.

Absents : ANDRÉ René, BIRON Antoine, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : DUNET Bernard.

Secrétaires auxiliaires : NEZET Michel, DGS, et PARIS Christine, DGSA.

Ordre du jour :

- 01- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2019.
- 02- Délégations du Conseil Municipal au Maire (état remis en séance le cas échéant).
- 03- Bilan des acquisitions et cessions 2018.
- 04- Bilan des marchés publics 2018.

• Administration générale

1. Demande de subventions pour la restauration du calvaire de la rue Louais.

• Finances.

2. Attribution de subventions (SNSM et Marionnet'ic).

• Personnel

3. Modification du tableau des effectifs du personnel communal et de l'organigramme.

• Travaux

4. Cabines de bains des Godelins : versement du solde d'honoraires à l'architecte.
5. Maison des jeunes : consultation étude géotechnique, SPS et bureau de contrôle technique.
6. Réhabilitation Vau Durand : étude géotechnique.
7. Travaux d'éclairage public.
8. Extension du réseau électrique basse tension pour la desserte de terrains privés.

• Information du Maire et des Adjoints

L'ordre du jour ne fait pas l'objet de remarques.

0-Approbation du PV du Conseil municipal du 26 mars 2019 :

Mme Le Berre rappelle ne pas être destinataire du projet de règlement du marché.
M Losq précise avoir demandé des corrections et le fera suivre à Mme Le Berre très prochainement.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

0-1: Bilan des acquisitions et cessions de foncier 2018 :

Bilan des acquisitions et cessions 2018

M Faligot mentionne qu'en application des dispositions de l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales, il convient de délibérer chaque année sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la commune. Ce bilan est annexé au compte administratif de la ville.
Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan des cessions et acquisitions des biens.

Terrain	Date acquisition	Montant acquisition + frais
LE NEPVOU –Les Bernains	27/04/2017	2 725 € + 500 € (frais)
EPF – rue des écoles	27/06/2017	1 524,34 € (frais)
	Total	4 749,34 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

0.2 : Liste des marchés publics 2018 :

Mme Machet donne lecture des marchés publics attribués par la commune en 2018. Cette liste annuelle est simplement informative.

ADMINISTRATION GENERALE

1- Demande de subventions pour la restauration du calvaire de la rue Louais :

Mme Lachaise indique que conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 2018 autorisant le lancement de la consultation, un marché de maîtrise d'œuvre des travaux de restauration du calvaire de la rue Louais (calvaire datant de la fin du XV^{ème} siècle, classé monument historique en 1918) a été conclu avec le cabinet Ylex Architecture de Dinan.

Après un relevé complet de l'état existant du calvaire, réalisation du diagnostic et des esquisses proposées, les travaux de déplacement et de restauration du calvaire (avec création d'un enclos maçonné et revêtement pavé autour de l'enclos) sont estimés par l'architecte à 91 000 € HT.

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par l'Etat (DRAC) à hauteur de 50 %, par le Conseil Régional 20 % et par le Conseil Départemental 10 %.

La commune de Saint-Quay-Portrieux pourrait également apporter sa contribution.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à solliciter les subventions.

Mme Le Tertre entre en séance.

Le Maire précise que la commune de Saint-Quay-Portrieux pourrait participer pour le dallage.

Mme Mobuchon croyait qu'il avait été décidé de sursoir à cette opération lors de la dernière commission travaux. Le Maire confirme cette approche et précise que depuis des précisions ont été obtenues sur les participations financières ; le reste à charge de la commune est peu important.

Mme Mobuchon demande si l'emplacement prévu ne pose pas un problème de sécurité.

Le Maire précise que ce point a été vu avec les riverains. Mme Lachaise indique que le calvaire est depuis 30 ans sur un terrain privé.

Mme Le Berre évoque le propos de M Darce sur la fragilité de l'ouvrage par rapport au montage/démontage.

Mme Lachaise précise que le montage/démontage se fera pierre par pierre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

2- Attribution de subventions :

M Honoré présente les deux demandes de subvention :

→ Une subvention de fonctionnement de 700 € a été attribuée à la SNSM de Saint-Quay-Portrieux au titre de l'exercice 2019. Il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire exceptionnelle de 300 € à la SNSM afin de participer au financement d'une nouvelle embarcation (remplacement du semi rigide 600 par un semi rigide 750 plus adapté à notre environnement maritime. Le coût de l'embarcation est de 100 000 € et la station de Saint-Quay-Portrieux dispose d'un apport de 25 000 €). Cette subvention serait prélevée sur le budget communal.

→ Lors du vote des subventions (conseil municipal du 11/12/2018), une somme de 3 000 € a été inscrite en « Réserves » en l'attente de la confirmation de l'organisation du Festival Marionnet'ic. La 21^{ème} édition du Festival aura lieu du 28 avril au 4 mai prochain, il y a lieu dès lors de confirmer l'attribution de la subvention (achat de spectacles) de 3 000 €.

M Honoré mentionne sur le festival, le travail fait en relation avec SBAA et le Conseil Départemental pour la pérennisation du festival qui l'an prochain, pourrait prendre une forme différente.

Sur la sollicitation des collectivités locales suite à l'incendie qui a touché la Cathédrale Notre Dame de Paris, M Honoré précise que la collectivité souhaite y réfléchir et la question sera évoquée lors de la prochaine commission culture communication.

Ces 2 subventions ont été étudiées en commission finances-travaux du 10/04/2019

La délibération est adoptée à l'unanimité.

PERSONNEL

3- Modification du tableau des effectifs du personnel communal et de l'organigramme :

Mme Le Roy précise qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Plusieurs modifications sont à envisager.

En outre, une réflexion a été conduite par les services afin de revoir notamment la répartition des secteurs d'activité entre les différents responsables hiérarchiques, et en prévision du remplacement de la Directrice Générale Adjointe qui fera valoir ses droits à la retraite en fin d'année. Un nouvel organigramme est proposé. Il a été présenté en commission du personnel le 15 mars, au personnel lors de plusieurs rencontres avec les services directement impactés, ainsi qu'au Comité Technique le 4 avril dernier.

Le Maire propose les modifications suivantes :

1. Modification des temps de travail. Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'ATSEM de 29h30 à 30h30 : Considérant les besoins du poste, il y a lieu d'accorder 15 minutes supplémentaires par jour pour l'exercice des missions du poste. Le temps de travail annualisé est donc de 30h30 au lieu de 29h30.

2. Suppressions de postes. Au sein des services techniques, deux suppressions de poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe sont proposées. La création de deux postes d'agents de maîtrise est proposée. Il s'agit de tenir compte des responsabilités d'encadrement exigées sur l'un des postes et des responsabilités liées au suivi et au contrôle des travaux effectués par les entreprises extérieures pour l'autre poste.

3. Créations de nouveaux postes. Deux créations sont proposées :

3.1. Un poste d'assistante de gestion administrative, à temps complet, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs et dont les missions principales seraient les suivantes :

- Gestion administrative du patrimoine bâti : gestion des commandes de fournitures administratives, produits et matériel d'entretien ; suivi de l'utilisation des bâtiments communaux (badges d'accès, logiciel de gestion des salles, consommations, contrats de maintenance..) ; suivi administratif des contrats d'assurance ;
- Gestion administrative des dossiers relatifs à la participation citoyenne et à l'environnement (notamment budget participatif) ;
- Appui administratif à la gestion de la commande publique : (hors champ des marchés de travaux)

3.2. Un poste d'assistant administratif polyvalent, à temps non complet (21h00 par semaine), dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs et dont les missions principales seraient les suivantes :

- Contrôle sur site du bon usage des salles,
- Courrier et liaison interservices,
- Gestion des objets trouvés,
- Correspondant CNAS.

3.3. Le poste de placier (à raison de 3h00 par semaine) créé par délibération du conseil municipal du 29/01/2019 est intégré au tableau des effectifs proposé.

Ces modifications ont reçu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 4 avril dernier.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'adopter les mesures ci-dessus envisagées et de modifier en conséquence le tableau des emplois ainsi proposé,
- de procéder à l'ensemble des formalités nécessaires aux recrutements sur les postes nouvellement créés,
- d'autoriser le recrutement d'un(e) Directeur (trice) Adjoint(e) dès le 1^{er} octobre prochain afin d'anticiper la vacance du poste et d'assurer le transfert des dossiers dans de bonnes conditions,
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au BP 2019.

Mme Belan entre en séance.

Mme Mobuchon aurait souhaité pour le vote que l'on distingue les points. Le Maire comprend la demande mais précise que le tableau des effectifs est global. Mme Mobuchon précise que la minorité s'abstient sur les 2 créations de poste mais que comme le vote est global, la minorité s'abstiendra sur l'ensemble.

La délibération est adoptée par la majorité et 7 abstentions (minorité).

Mme Le Roy présente le nouveau projet d'organigramme des services qui repose sur des pôles de compétences sans qu'il y ait présence systématiquement d'agents derrière la notion de pôle. Elle présente l'organigramme avec les services placés sous la responsabilité du DGS, DGSA et DST.

Elle précise que le projet a été présenté aux agents, à la commission du personnel et au Comité Technique et qu'il a été travaillé en interne depuis plusieurs mois.

Le Maire confirme que ce projet a été travaillé en amont avec l'objectif de pourvoir au remplacement de la DGSA avec un profil retenu un peu spécifique et l'accent mis sur des compétences foncières et juridiques.

Le Maire précise que comme tout organigramme, il aura sa durée de vie et fera l'objet d'évolution.

TRAVAUX

4- Cabines de bains des Godelins : versement du solde d'honoraires à l'architecte

- M Losq rappelle que le Conseil Municipal d'Etables-sur-Mer décidait, dans sa séance du 26 Janvier 2016, de confier une mission de maîtrise d'œuvre complète à M. Arnaud de Salins, pour la réalisation de

nouvelles cabines de bains sur le perré sud de la plage des Godelins ; le montant des honoraires du contrat de maîtrise d'œuvre s'élevait à la somme de 11 085,71 € HT.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 22 mai 2018, soldait le marché de travaux.

Suite aux difficultés rencontrées dans le suivi et l'exécution du chantier et notamment le visa des plans d'exécution béton par M. de Salins, la commission travaux avait souhaité effectuer une retenue sur la rémunération initiale du maître d'œuvre.

Dans un dernier courrier, M. de Salins propose, à titre de conciliation, un solde d'honoraires à 2 828,40€ HT, pour un montant total du marché à 9 607,79 € HT, soit une moins-value de 1 477,92 € HT par rapport au marché initial.

La demande a été présentée en commission finances/travaux du 10 avril 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré propose de clore ce contrat en acceptant la proposition de réfaction du maître d'œuvre et autorise le maire à procéder au règlement de la dépense correspondante.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5- Maison des jeunes : consultation étude géotechnique, SPS et bureau de contrôle technique

Mme Naour rappelle la présentation, en séance plénière du conseil municipal le 2 avril dernier, du projet de maison des jeunes avec un calendrier qui prévoit le dépôt prochain du permis de construire.

Conformément à la réunion technique avec l'architecte (Cabinet Houssais) en date du 20 mars 2019, il convient de lancer l'étude de sol (étude géotechnique de type G2), la mission SPS et la mission de contrôle technique.

Pour information, la coordination sécurité protection de la santé vise, pour tout chantier de bâtiment ou de génie civil sur lequel interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants, à prévenir les risques issus de leur co-activité et à prévoir l'utilisation de moyens communs.

Le Conseil Municipal est sollicité afin de valider les 3 consultations et autoriser le Maire à signer les contrats correspondants avec les prestataires retenus

Les dépenses inhérentes à ces prestations sont prévues au BP 2019 de la commune (opération n° 89).

La délibération est approuvée à l'unanimité

6- Réhabilitation du Vau Durand : étude géotechnique

Mme Belan informe que conjointement aux études d'aménagement du Vau Durand réalisées par SINBIO, il est nécessaire de confier une mission d'étude géotechnique à un bureau d'études afin de vérifier la nature du sol du cours d'eau et de la digue.

Mme Belan précise que suite aux réunions publiques sur le Vau Durand nous nous orientons vers une des hypothèses qui est issue des débats qui ont eu lieu et hypothèse qui nécessite l'approfondissement du cours d'eau (ruisseau de la Ville Morel) et le lancement d'études géotechniques pour la prise décision du scénario vers lequel la collectivité s'oriente.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à consulter les bureaux d'études et à signer le contrat correspondant avec le prestataire retenu.

Mme Donnet se demande pourquoi on lance cette étude maintenant alors que l'on aurait pu le faire avant.

Le Maire fait observer qu'il y a quelques mois, rien ne laissait penser que l'on garderait cette option du maintien du ruisseau en parallèle.

Mme Belan confirme que l'on ne pouvait pas réaliser des études géotechniques pour un éventuel approfondissement du lit actuel sans avoir pris une orientation entre les différents scénarios. Or cette orientation, la collectivité avait pris l'engagement de la prendre, suite aux réunions publiques. Elle ajoute que c'est une orientation de compromis entre les attentes les usagers de ce lieu et celles de l'Etat.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7- Travaux électricité et éclairage public :

M Darche présente les projets de délibération :

7.1 Pose de bornes prise de courant marché - boulevard Clémenceau et plage du Moulin :

Le SDE a, à notre demande, fait procéder à l'étude concernant la pose d'une borne prise de courant marché (borne alu équipée de 4 prises mono 16A et d'1 tri 32A), boulevard Clemenceau et plage du Moulin.

Le coût total de l'opération est estimé à 7 200 € HT (3 600 € HT x 2 prises). Ce coût comprend 5 % de frais de maîtrise d'œuvre. Conformément au règlement financier du SDE, la participation communale est de 60 % du coût total HT de l'opération, soit $2\,160\text{ €} \times 2 = 4\,320\text{ €}$.

7.2 Eclairage public de la chapelle Saint-Gilles :

Le SDE a estimé à 6 600 € HT l'illumination de la chapelle Saint-Gilles (mise en valeur de la chapelle par 2 encastrés de sol Led). Le coût comprend 5 % de frais de maîtrise d'œuvre. Conformément au règlement financier du SDE, la participation de la Commune est de 60 % du coût total HT de l'opération, soit 3 960 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 de la commune.

(Pour information, le SDE prend totalement en charge les travaux d'extension du réseau basse tension pour la desserte en électricité de la chapelle).

L'Assemblée est appelée à en délibérer.

M Darche précise que l'association pourrait être sollicitée sur une participation financière à hauteur de la moitié du coût, disposition évoquée en commission travaux. Il mentionne l'intérêt de pouvoir illuminer le site lors d'animation d'ou la proposition de mise en place de 2 spots sur le site.

Ces études ont été présentées à la commission finances-travaux du 10/04/2019.

Les délibérations sont approuvées à l'unanimité.

8- Extension du réseau électrique basse tension pour la desserte de terrains privés :

ENEDIS a transmis au SDE deux dossiers d'extension du réseau basse tension pour la desserte en électricité de parcelles privées :

- 1) la parcelle AB n° 47 - impasse du Tertre Grall,
- 2) les parcelles AH n°s 1, 7, 8 et 218 - 46 rue de Bel Air.

Sur les bases de son règlement financier, le SDE – maître d'ouvrage – facture pour ces travaux une contribution égale à :

- 1) 967 € (forfait) + (35 €/ml x 50 ml longueur réseau à construire) = 2 717 €,
- 2) 967 € (forfait) + (35 €/ml x 80 ml longueur réseau à construire) = 3 767 €.

(Dans ces montants, ne sont pas compris les branchements qui seront facturés directement par ENEDIS aux demandeurs des travaux).

Conformément aux dispositions légales, les contributions (montant des travaux) sont réclamées par le SDE à la Commune (compétente en matière d'urbanisme). La Commune peut ensuite récupérer tout ou partie de la somme auprès du bénéficiaire de l'autorisation de construire, par application des outils de financement institués dans le code de l'urbanisme. Les certificats d'urbanisme délivrés respectivement les 25/03/2019 et 30/01/2019 prévoient que le raccordement aux réseaux (et leur éventuelle extension) sera à la charge du demandeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver les projets d'extension du réseau basse tension ci-dessus exposés,
- verser les contributions de 2 717 € et 3 767 € au SDE, maître d'ouvrage des travaux.
- dès réception des factures du SDE, à solliciter le remboursement de ces sommes auprès des bénéficiaires des extensions.

Ces demandes ont été présentées à la commission finances-travaux du 10/04/2019.
Le Maire relève que c'est une opération blanche pour la Ville.
La délibération est approuvée à l'unanimité.

Informations du Maire et des adjoints :

Le Maire relance les élus pour leur participation au scrutin des élections européennes du 26 mai 2019 pour la tenue des bureaux de vote sur la journée en rappelant que cette participation rentre dans les obligations dévolues aux élus municipaux.

Il demande aux élus de se manifester auprès du secrétariat général (Mme Gauden) pour la complétude du tableau des permanences.

CALENDRIER

Jeudi 25 avril 2019	14h00	CHSCT- CTM
Vendredi 26 avril 2019	17h15	Inauguration salle de la Vigie
Vendredi 3 mai 2019	10h00	Commission contrôle listes électorales – Mairie Etables/Mer
Lundi 6 mai 2019	18h00	Commission Culture Communication – Mairie Binic
Mardi 7 mai 2019	15h30	Commission du Personnel - CTM
Mercredi 8 mai 2019	10h45	Cérémonie du 8 mai – Hommage André BAGOT
Lundi 13 mai 2019	17h30	Commission Enfance Jeunesse – CTM
Vendredi 24 mai 2019	09h30	CCAS – Résidence Autonomie Les Magnolias

Le Secrétaire de séance

B DUNET



Le Président de séance

C URVOY

